

ASSEMBLÉE NATIONALE12 décembre 2017

MARCHÉ UNIQUE DU NUMÉRIQUE - (N° 480)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CE6

présenté par
Mme de La Raudière

ARTICLE UNIQUE

Modifier ainsi l'alinéa 22 :

1° Avant la seconde occurrence du mot :

« considérant »,

supprimer le début de cet alinéa ;

2° Après la seconde occurrence du mot :

« considérant »,

supprimer le mot :

« cependant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédaction plus en phase avec le message que la proposition de résolution veut faire passer à la Commission européenne, à savoir la possibilité de forcer la localisation des données dans certains cas pour des questions de sécurité ou d'accès aux données.

La première partie du considérant n'apporte rien mais entraîne de la confusion sur le message que la PPPE souhaite porter.